

**Dans ce numéro :**

- Fonds de réconciliation avec les autochtones
- Événements à venir
  - Assemblée générale annuelle 2022
  - Webinaire sur la justice sociale vincentienne
- Réflexion spirituelle - Être disciple vincentien – « Il m'a oint »
- Ressources de développement philanthropique
- Jumelage - Guatemala
- Les avocats retraités peuvent reprendre du service!
- Question et réponse

**Version en ligne :** [Volume 6 no. 14 - 17 août 2022](#)

**Abonnez-vous ici**



## FONDS DE RÉCONCILIATION AVEC LES AUTOCHTONES

En janvier 2022, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a communiqué avec le bureau national de la Société de Saint-Vincent de Paul (la Société) pour demander si nous étions intéressés à siéger comme membre de la corporation du Fonds de réconciliation avec les Autochtones (FRA). Le FRA est une société à but non lucratif enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada.

La CECC a créé le Règlement 2022-1 du FRA pour superviser et gérer les dons reçus par ce dernier. La grande majorité des dons proviendront des diocèses individuels, bien que le FRA soit ouvert à recevoir des dons individuels privés, publics ou corporatifs.

Les trois membres de la société (membres) sont nommés par les Chevaliers de Colomb, Conseil suprême de New Haven Connecticut, la Société de Saint-Vincent de Paul, Conseil national du Canada et la Ligue des femmes catholiques du Canada.

La principale responsabilité des membres est de veiller à ce que les membres du conseil d'administration soient nommés et renouvelés de temps à autre et d'approuver toute modification des règlements de la société.

Le nombre de membres du conseil d'administration de la société (les administrateurs) est actuellement limité à trois membres. Cette composition peut être modifiée de temps à autre en fonction des besoins ou de la charge de travail. Les administrateurs ont pour rôle d'examiner les soumissions de projets, d'approuver lesdits projets et d'autoriser la distribution de fonds pour les projets potentiels. Tous les fonds destinés aux projets potentiels doivent être reçus et gérés sous les auspices d'une société à but non lucratif enregistrée.

À ce jour, nous, les membres et administrateurs, nous sommes réunis à plusieurs reprises pour examiner et approuver les statuts et les directives relatives aux opérations et aux comités. Lors de la dernière réunion, le 15 juillet, nous avons approuvé la [première soumission de projet](#) pour l'archidiocèse de Regina.

Veillez garder le FRA, ses buts et objectifs dans vos prières. Espérons et prions pour que le Seigneur guérisse les blessures infligées aux survivants pendant leur séjour dans un pensionnat autochtone et celles des membres de la famille élargie, qui continuent de souffrir des effets du traumatisme générationnel.

*Claude Bédard, président  
Conseil national du Canada*



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Il nous fait plaisir de vous convier à l'Assemblée générale annuelle de la Société de Saint-Vincent de Paul – Conseil national du Canada.

L'AGA se tiendra virtuellement, par Zoom, le samedi 17 septembre, de 13h00 à 15h00.

Veillez-vous inscrire avant le jeudi 15 septembre en cliquant sur le bouton inscription :



## WEBINAIRE SUR LA JUSTICE SOCIALE VINCENPAULIENNE

La Règle indique clairement qu'il est de notre responsabilité vincenpaulienne d'identifier les causes profondes de la pauvreté et de contribuer à leur élimination. Afin d'instaurer une société plus équitable, il est important que nous sensibilisions nos communautés locales à la pauvreté qui sévit en leur sein et que nous suggérions des moyens significatifs et pratiques d'atténuer les souffrances qu'elle cause.

Pour nous aider à entreprendre cet aspect important de notre mission de charité, le Cercle de défense des droits, qui représente les représentants de la justice sociale vincenpaulienne de tout le Canada, invite tous les vincenpauliens à participer à un webinaire informatif sur la justice sociale vincenpaulienne. Ce webinaire aura lieu le samedi 10 septembre. Les participants pourront mieux comprendre ce que signifie l' « option préférentielle pour les pauvres » de l'Église. En outre, nous proposerons des suggestions sur la manière dont nous pourrions engager nos confrères vincenpauliens, nos amis, nos paroissiens et nos décideurs dans la tâche d'éliminer la pauvreté dont nous témoignons en tant que vincenpauliens.

Joignez-vous à nous dans cette occasion d'apprendre et de vous engager avec vos collègues vincenpauliens.



## ÊTRE DISCIPLE VINCENTIEN – « IL M'A OINT »

Lors de notre baptême, nous sommes appelés à nouer une relation toute spéciale avec le Père, le Saint Esprit et le Christ. Nous sommes appelés à devenir les disciples du Christ. Il s'agit d'une relation bénie et unique qui ne nous rend pas meilleurs que les autres... elle nous rend seulement plus responsables. Responsables de quoi ?

Saint Jean nous dit : « Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. À ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Jean 13, 34-35). Pour être un disciple de Jésus, nous devons tenter d'aimer autant qu'Il a aimé. Notre humanité nous empêche d'aimer tout à fait autant qu'Il aime, mais nous devons essayer d'imiter cet amour.

Tous les chrétiens sont appelés à aimer. Nous les chrétiens, sachant que nous sommes aimés de Dieu et qu'Il vit dans chacun de nous, devons demeurer constamment à l'écoute de la voix de Dieu pour être prêts à accomplir les tâches qu'Il nous confie et répandre la Bonne nouvelle auprès de tous. Cela signifie que nous devons répondre aux gens et aux situations avec compassion, empathie, patience, justice et amour.

Les vincentiens sont des chrétiens ayant une vocation bien spéciale, qui est de servir les pauvres de Dieu. Nous ne pouvons voir le Christ sous une forme humaine, mais nous croyons que le Christ souffrant est plus visible dans le pauvre qu'Il nous demande d'aider. Cet appel à l'amour et au service ne diffère en rien à l'appel des autres chrétiens, mais ce sont ceux que nous sommes appelés à aider qui font de notre vocation un cadeau unique et spécial de la part du Christ.

Dans ce monde immense où nous vivons, il existe toute une variété d'excellentes organisations qui répondent aux besoins des pauvres et travaillent sans relâche pour aider les démunis. Un bon ami m'a dit un jour : « Les vincentiens n'ont pas le monopole du service aux pauvres » et cet ami a raison – nous n'avons pas le monopole – mais notre motivation à vouloir donner ce service diffère de celle des autres organisations.

Il ne fait aucun doute que l'appel au service du vincentien est une vocation. Les chrétiens ne sont pas tous appelés à servir Ses pauvres, qui sont si blessés et brisés. Nous, en tant que vincentiens, comprenons cette cassure, car nous y avons fait face nous-mêmes. Il nous a guéris ou est en train de nous guérir, et Il veut que nous prodiguions cette guérison aux pauvres de la même façon qu'Il le fait pour nous. Il tend la main vers nous et nous touche avec Son amour et Il veut que nous fassions de même envers Ses pauvres.

La tâche qu'Il a choisie pour nous n'est pas toujours facile. Il y a des moments où il est difficile de voir le Christ à travers ceux que nous servons, mais Il est bien là – nous devons seulement parfois regarder un peu plus intensément pour Le trouver. Pour y arriver, nous devons puiser notre force dans la prière et dans l'Eucharistie et ainsi demeurer prêts à voir le visage du Christ dans ceux que nous servons. La prière solitaire est utile, mais nous devons aussi prier ensemble pour arriver à construire le Corps du Christ et ainsi réussir à accomplir Son œuvre.

Il nous a oints afin de poursuivre Son œuvre et Il nous donnera ce dont nous avons besoin pour prodiguer des services aux démunis. Tous les vincentiens ont des histoires à partager à propos du Christ qui les a aidés à « trouver » l'argent, la nourriture ou l'abri au moment même où ils

pensaient ne jamais pouvoir fournir l'aide nécessaire. Cette providence, mes chers vincentiens, n'est pas un accident. Si nous sommes à l'écoute de Sa voix, Il nous montrera le chemin et nous conduira vers une solution qui nous permettra de répondre aux demandes d'aide.

Lorsque nous cognons à cette porte, c'est le Christ en nous qui répond au Christ qui a besoin de notre aide. Si nous réussissons à nous rappeler de cela, Nous serons mieux en mesure de servir avec amour et compassion. Nous devons toujours nous rappeler que notre visage pourrait bien être le seul visage du Christ que les pauvres voient. Il y a quelque temps, deux vincentiens effectuaient une visite à domicile et un petit garçon leur a dit : Jésus ne vient pas chez nous, mais la Saint-Vincent de Paul, elle, vient nous voir. » C'est à cette fin qu'Il nous a oints : pour être Ses serviteurs auprès des pauvres.

Quel merveilleux cadeau Il nous a donné! Se servir de nous pour être Ses mains, Son cœur et Sa voix pour servir et aimer son peuple. Quelle merveilleuse façon de servir! Être Son visage devant les pauvres. Merci Jésus, de nous donner un tel privilège et un tel cadeau.

*Maureen MacIsaac, présidente (2007-2013)  
Comité national de spiritualité*



## RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Le comité de développement philanthropique poursuit son travail sur la création de ressources pour aider à partager des initiatives réussies au sein de votre communauté SSVP.

Nous avons récemment créé une boîte à outils pour le développement philanthropique, qui partage les pratiques prometteuses ayant fonctionné pour certains conseils/conférences à travers le Canada, que vous pouvez trouver à [Développement philanthropique – Société de Saint-Vincent de Paul – Conseil national du Canada \(ssvp.ca\)](https://www.ssvp.ca).

Si vous avez des questions ou d'autres initiatives de collecte de fonds réussies, qui peuvent être partagées à travers le Canada, veuillez me contacter à l'adresse [l.dollard@rogers.com](mailto:l.dollard@rogers.com)

Il est important d'examiner diverses façons de recueillir des fonds afin de mener à bien notre mission d'aider les personnes démunies de toutes les manières possibles.

*Linda Dollard, présidente  
Comité de développement philanthropique*



## JUMELAGE AVEC LE CONSEIL NATIONAL DU GUATEMALA

Le Conseil particulier North Fraser, Coquitlam, CB, est jumelé au Conseil National du Guatemala. Le Conseil partenaire du Canada a reçu un rapport et des photos suite à une visite à des conférences par la Présidente nationale Patricia Hidalgo et des membres de son Conseil. Les photos montrent une visite à la Conférence Bon Samaritain de Quezaltenango (nord-ouest du pays). Cette conférence, jumelée à la Conférence St. Ambroise-de-la Jeune-Lorette, Québec, dirige l'Hospice de la miséricorde pour personnes âgées.

Ce jumelage est fruit d'une collaboration du Conseil particulier North Fraser et de conférences affiliées. Susanna D'Souza, présidente de la Conférence St. François de Sales, agit comme personne contact avec le Conseil du Guatemala. Des communications régulières sont maintenues entre les deux partenaires, surtout par WhatsApp.

J'encourage tous les conseils à suivre cet exemple de collaboration avec les conférences pour l'expansion du jumelage, aidant ainsi plus de confrères et consœurs de pays émergents.

*Clermont Fortin, président  
Comité national de jumelage*





## LES AVOCATS RETRAITÉS PEUVENT REPRENDRE DU SERVICE!

Savez-vous qu'au Québec les Organisme à but non lucratif (OBNL) pourront bientôt obtenir des avis juridiques gratuits par des avocat(e)s retraité(e)s ayant des dizaines d'années d'expérience? Le projet fut poussé entre autres par Benoît-Marc Boyer, prêtre et avocat retraité, Vincentien à Montréal.

Pour info :

<https://www.droit-inc.com/article41801-Les-avocats-retraites-peuvent-reprendre-du-service>

### **Les avocats retraités peuvent reprendre du service!**

Par : Emilie Laperrière | Le : 2022-06-29 10h15

**Les avocats à la retraite peuvent désormais reprendre du service. Voici comment, explique celui par qui cette mesure est arrivée.**

[Le projet de loi 34 visant à améliorer l'accès à la justice](#) en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique a de quoi réjouir Me **Benoît-Marc Boyer**, avocat à la retraite.

Et pour cause : celui-ci permet d'obtenir des conseils juridiques et d'être représentés devant les tribunaux gratuitement ou à coût modique par des avocats ou des notaires pratiquant au sein de personnes morales sans but lucratif (PMSBL).

Surtout, il permet aux avocats retraités de prodiguer des avis juridiques au sein de ces organismes. Jusqu'à présent, leur pouvoir se limitait à l'assermentation de documents.

Benoît-Marc Boyer a œuvré comme conseiller juridique – et prêtre! – pour la Corporation du Diocèse de Montréal pendant plus de 30 ans avant d'accéder au titre d'avocat à la retraite en avril dernier.

Celui-ci soutient que le projet de loi 34 va mieux outiller les citoyens qui vont consulter des PMSBL, comme le Comité logement Rosemont. Ce sera aussi bénéfique pour les organismes, qui seront pour leur part mieux conseillés.

### **Six ans d'efforts**

L'avocat à la retraite, [nommé avocat émérite en 2013](#), a contribué à faire avancer cette cause qui lui tient à cœur au fil des ans. « J'étais le pousseur officiel du dossier, l'achalant de service », convient-il en riant.

Il rappelle que le Barreau avait amorcé la discussion en 2016, afin de mieux utiliser les avocats à la retraite. « J'ai envoyé mes suggestions à ce moment-là », raconte ce dernier.

Le CA a adopté une résolution unanime à ce sujet en février 2017. « Il a fallu pousser pour que le tout soit finalement déposé auprès de l'Office des Professions, le 10 juin 2019. »

Ensuite, il a fallu conscientiser les élus. « J'ai alors recommencé à pousser, mais cette fois auprès des membres de l'Assemblée nationale », dit l'avocat à la retraite.

Le ministre de la Justice a déposé le fameux projet de loi en avril dernier. Après avoir été étudié rapidement en Commission parlementaire, l'Assemblée nationale l'a adopté officiellement le 9 juin.

L'événement a été suivi avec attention par Benoît-Marc Boyer, qui a finalement vu ses efforts récompensés. « C'était aussi excitant à suivre qu'une septième partie de la finale de la Coupe Stanley à égalité en troisième période », affirme-t-il d'ailleurs.

### **Et maintenant?**

Le Barreau du Québec a désormais six mois pour préparer un règlement d'application. Il faut notamment s'assurer que les avocats à la retraite seront couverts par une assurance-responsabilité pour les avis qu'ils donneront.

Si tout se déroule comme prévu, les 1425 détenteurs du titre d'avocat à la retraite du Barreau et les milliers d'autres qui ont pris leur retraite sans conserver le Me devant leur nom pourront reprendre du collier.

Benoît-Marc Boyer sera du nombre. « Je n'attends que le règlement! J'ai décidé de devenir avocat à la retraite parce que j'avais l'espérance de cette loi-là. »



## QUESTION et RÉPONSE

**Q : Nous essayons d'accroître la visibilité du travail de notre Conférence dans notre paroisse. Certains vincentiens relativement nouveaux, mais très efficaces, ont suggéré que nous publions nos statistiques mensuelles dans le bulletin paroissial : combien de personnes et de familles ont été aidées, etc. Avons-nous une règle qui régit cela ?**

**R :** La Société recommande toujours aux conférences de partager un résumé de leurs activités au prêtre et au paroissiens au moins une fois par an. Il est approprié d'utiliser le bulletin paroissial pour ceci. Notez que fournir des informations détaillées autour de l'aide apportée aux donateurs / paroissiens plus de quatre fois par an est généralement considéré trop. Si un espace est disponible dans le bulletin paroissial, il peut être mieux utilisé en faisant des annonces régulières dans le bulletin sur la Société et le travail qu'elle fait, étant aussi comme une opportunité de recrutement.